

Le temps de la mémoire, le temps de la persuasion : accepter l'inéluctable.

Jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle et les grandes tempêtes de Noël 99, il était quasiment impossible de prendre la parole publiquement sur les risques naturels et la nécessaire prévention pour les populations vivant en zone d'inondation, de submersion, ou en front de mer. L'homme pouvait techniquement tout maîtriser : il suffisait d'y mettre les moyens, surtout ceux des institutions publiques à qui l'on demandait de protéger coûte que coûte les propriétés individuelles.

Après le 1^{er} Janvier 2000, la puissance des éléments naturels est devenue évidente tandis que les mentalités évoluaient. Un plus grand nombre de personnes ont commencé à accepter que les risques naturels soient une composante de la vie auquel l'homme devait s'accoutumer en essayant de limiter les dégâts sans pouvoir forcément les empêcher. Et les contribuables ont commencé à prendre conscience des coûts à assumer pour protéger les propriétés de quelques-uns qui avaient voulu à tout prix s'installer sur les littoraux au plus près de l'océan.

Un nouveau pas dans l'évolution des mentalités s'est fait avec la tempête Xynthia et les vies humaines emportées. La catastrophe a mis en évidence les pratiques d'urbanisation des collectivités territoriales qui, sous la pression de leurs administrés ou des nouveaux arrivants, acceptaient d'occulter les risques encourus. Aujourd'hui, les scientifiques peuvent, sans trop d'invectives, parler du recul du trait de côte inéluctable, des zones de submersion, des moyens techniques possibles et de ceux qui, à terme, ne serviront qu'à engloutir des fonds publics au fur et à mesure des tempêtes. Surtout, nous pouvons parler de recomposition urbaine par recul des habitations et patrimoines directement menacés. La multiplication des phénomènes violents l'hiver dernier a montré que certaines prévisions de recul à 2040 étaient déjà atteintes sur la côte sableuse aquitaine.

Il est fréquent d'entendre des témoignages, soi-disant des plus anciens sur le fait que de mémoire d'homme personne n'avait vu une telle catastrophe. Peut-être se trompe-t-on de mémoire et les derniers événements du début de l'automne en Languedoc le montrent. Le Lez à Montpellier et le Vidourle à Sommières sont toujours montés très haut, plus haut même que durant ces derniers mois. Par contre, la répétition des événements majeurs sur des sols et de vastes surfaces de plus en plus urbanisés et imperméabilisés ont provoqué des phénomènes de concentration et la formation de véritables cuvettes lacustres en zone urbaine avec des hauteurs d'eaux impossibles à évacuer par les réseaux de drainage sous-dimensionnés.

Le procès des Sables d'Olonne va probablement déboucher, pour les responsables des communes touchées par Xynthia, sur une jurisprudence à prendre très au sérieux. Le simple fait de publier des études scientifiques montrant les zones exposées aux risques naturels implique deux obligations : celle de prescrire un Plan de Prévention des Risques, celle d'informer les populations des risques encourus. Plus question de dire que ces études étaient trop complexes pour être comprises par des responsables politiques : demander des explications claires est à la portée de tout le monde. Plus question non plus de repousser les décisions d'urbanisme et les prescriptions d'inconstructibilité ou les mesures d'urgence pour les habitations menacées. La mise en cause des valeurs patrimoniales par une cartographie des risques ne peut être un argument pour repousser toute décision.

Les mentalités évoluent, même si chacun conserve des réflexes individualistes. Les citoyens ont pris conscience du caractère inéluctable des menaces naturelles et donc de l'obligation d'une cartographie des risques. Mais les conséquences sont souvent appréciées selon ses

intérêts personnels : financer ou ne pas payer des protections très coûteuses et dans le premier cas avec quels fonds, publics ou privés ? Reconstruire en recherchant des terrains non menacés devient une obligation à laquelle devraient souscrire plus activement les assureurs. Quant aux propriétaires, s'ils essaient d'être le moins lésés possibles, ils se voient confrontés à une dépréciation de leur patrimoine et à des calculs complexes de valeur d'usage. Aux Etats-Unis, sur la côte Est, il est même interdit de protéger sa villa en front de mer et elle ne vaut plus rien quand elle tombe dans l'océan. Ce type de débat est aujourd'hui possible en France ouvertement et les citoyens ordinaires qui cherchent seulement un accès aux plages veulent y participer. En 15 ans, nous avons tous assisté à cette énorme avancée du dialogue citoyen.

Michel Prat